

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Ce mois-ci

Au moins

- | | | | |
|--|--|---|---|
|  | 10 expulsions observées sur 2 lieux de vie |  | 116 tentes saisies |
|  | 495 personnes expulsées |  | 8 matelas saisis |
|  | 12 couvertures saisies |  | 43 planches de bois destiné à se chauffer saisis |

L'expulsion du plus important lieu de vie de Calais continue



Le mois dernier, la préfecture du Pas-de-Calais s'est donnée pour mission de réduire à néant le plus grand lieu de vie de Calais.

Depuis, des opérations policières de grande ampleur ont lieu tous les dix jours : des dizaines de CRS, de policiers et d'agents de la police aux frontières arrivent tôt le matin et ordonnent aux gens de partir. Sous le prétexte de la "mise à l'abri", nous assistons à des **expulsions massives** avec leur lot d'**arrestations** et de **vols d'effets personnels**. A la suite de la première expulsion, en date du 30 janvier, nous avons observé deux expulsions, les 11 et 24 février, durant lesquelles pas moins de **480 personnes** ont été expulsées.



L'expulsion du plus important lieu de vie de Calais continue

Plus de **900 personnes** survivent au quotidien sur ce lieu de vie, appelé "Hospital Jungle" par les habitant.e.s. Depuis que les alentours se sont vidés sous l'effet du harcèlement policier, il s'agit **un des derniers endroits où les personnes exilées peuvent s'installer sans subir d'expulsions régulières**. C'est également un lieu où les services essentiels déployés par l'État et les associations sont facilement accessibles. Sanitaires, distribution d'eau et de nourriture, accès aux soins à proximité...ce terrain possède des aménagements que les habitant.e.s ne retrouverons pas forcément à d'autres endroits. Ces opérations étendent donc les pratiques de harcèlement policiers à un lieu de vie qui en avait été épargné, et compliquent l'accès aux droits fondamentaux des personnes qui y vivent.



Ces expulsions, qui ont lieu sans que les habitant.e.s ne soient prévenu.e.s, et sans qu'un diagnostic social ne soit correctement effectué, sont justifiées par une ordonnance du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer et par la volonté affichée de "mettre à l'abri" les personnes exilées. Pourtant, la majorité des personnes expulsées ne sont pas prises en charge par les services de l'Etat. Durant les expulsions, ce sont trois ou quatre bus qui sont affrétés afin de conduire les habitant.e.s dans des centres d'accueil, alors qu'il en faudrait une vingtaine pour pouvoir tous.les les mettre à l'abri. Dans les faits, de nombreuses personnes sont tout bonnement laissées sur place, et finissent par se réinstaller au même endroit faute d'alternative.



L'expulsion du plus important lieu de vie de Calais continue

Outre l'absence de mise à l'abri concrète, ces expulsions sont des **moments de violence** pour les personnes exilées. Ces dernières sont réveillées à 07h00 du matin, et n'ont que quelques minutes pour prendre leurs affaires et quitter les lieux. Iels laissent souvent des effets personnels derrière eux, qui sont ensuite saisis voire détruits par les équipes de nettoyage. Les membres d'HRO ont pu observer la confiscation d'au moins **113 tentes, 17 couvertures et 8 matelas**, ainsi que la **destruction de plusieurs tentes**. Il s'agit là d'une estimation basse, car les associations sont souvent **empêcher de filmer** les expulsions et ne peuvent donc pas tout voir. Au-delà des dégâts matériels, plusieurs **arrestations** ont eu lieu. La préfecture a annoncé avoir interpellé 26 personnes au motif qu'elles ne possédaient pas les bons papiers d'identité. Comme la majorité des habitant.e.s du lieu de vie ne possède pas les documents nécessaires pour éviter cela, ces arrestations renforcent le climat de stress déjà généré par les expulsions.

Modifier le paysage pour le rendre inhabitable

Depuis plusieurs années, la ville de Calais et l'agglomération Calais Terres et Mers **déboisent, barricadent, grillagent et enrochent** des terrains afin d'empêcher que des personnes ne s'y installent.

L'expulsion de l'Hospital Jungle leur a fourni une nouvelle occasion de modifier le paysage pour le rendre inhabitable. Dès l'intervention de police du 30 janvier, des travaux ont été annoncés. Ils ont pour objectif de **raser les bosquets et à bloquer l'accès à ce lieu de vie**.



Modifier le paysage pour le rendre inhabitable

Le 2 février, plusieurs engins de chantier ont déboisé toute la partie nord du terrain. D'imposants rochers ont ensuite été disposés le long de la rue du Beaumarais afin d'empêcher les entrées. Peu après, le sol a été entièrement retourné, rendant l'endroit méconnaissable. Comble de l'ironie, il ne reste sur cette partie du lieu de vie que les toilettes que l'Etat a dû installer suite à une injonction du tribunal administratif de Lille datant de 2017. L'aménagement, mis en place afin de rendre un service essentiel accessible, est désormais situé au milieu d'un terrain vague inhabitable.

Cette **opération de destruction du paysage** illustre bien l'absurdité de cette politique, qui éloigne les personnes exilées de services essentiels et détruit l'environnement, sans jamais produire de résultat concret. Les personnes exilées ne sont pas les seules victimes de ces travaux visant à rendre l'espace public inaccessible. Le 13 février dernier, la ville de Calais a fait barricader le porche d'un ancien magasin, afin de forcer au départ la personne qui y vivait. Sous le prétexte d'empêcher les "utilisations abusives", la municipalité rend impraticables de nombreux lieux servant d'habitation aux personnes sans abri.

Des entraves à l'activité associative

L'action de l'Etat dans le Calais étant largement insuffisante pour répondre aux besoins essentiels des personnes exilées, de nombreuses associations se mobilisent afin de faire elles-mêmes ce travail nécessaire. Mais au lieu d'appuyer leur action, la préfecture la complique. Un exemple de cette politique a été observé lors de l'expulsion du 27 février dernier. Le matin même, Woodyard, qui effectue des distributions de bois de chauffage, avait déposé du bois sur un lieu de vie. Quelques dizaines de minutes plus tard, la police et les équipes de nettoyage sont arrivées et ont immédiatement saisi ce qui avait été fourni par l'association. Les forces de l'ordre ont ainsi défilé le travail qui venait d'être fait par l'association. En privant les habitant.e.s de cette livraison de bois, elles les empêchent de se chauffer et les exposent au froid en plein hiver.

En ce qui concerne HRO, la police continue d'entraver le travail d'observation au quotidien. Durant le mois de février, des périmètres particulièrement larges ont été mis en place pour empêcher les observateur·ices de filmer les expulsions. Ceux-ci ont été escorté.e.s par la police à plusieurs reprises hors des lieux de vie, et retenu·es à l'écart de l'expulsion afin d'obstruer l'observation. La pratique des périmètres de la police est apparue comme particulièrement absurde à plusieurs reprises, les forces de l'ordre laissant passer des cyclistes ou encore un journaliste à l'intérieur de la zone tout en refusant l'accès aux membres de HRO.